

Mission et objectifs de la Commission “Services aux membres” :
Mission Statement 2022-2024

En vertu de l’article 64 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d’entreprises, l’IRE a pour objectif de fournir des services à la profession : « *L’Institut [...] a pour objet d’assurer l’organisation permanente d’un corps de spécialistes capables de remplir la fonction de réviseur d’entreprises avec toutes les garanties requises au point de vue de la compétence, de l’indépendance et de la probité professionnelle.* »

La mission et les objectifs de la Commission « Services aux membres » peuvent être répartis entre les principaux thèmes suivants :

1. Apporter son soutien aux cabinets d’audit par le développement de nouveaux services, d’outils et de guidances destinés aux cabinets ;
2. Améliorer/moderniser les services et outils existants ;
3. Élaborer des documents visant à promouvoir la profession auprès du grand public ; et
4. Travailler en concertation avec d’autres instances.

Ci-dessous se trouve un certain nombre d’idées pour mettre en oeuvre les thèmes principaux susmentionnés :

1. Apporter son soutien aux cabinets d’audit par le développement de nouveaux services, d’outils et de guidances destinés aux cabinets

La Commission vise à fournir aux réviseurs d’entreprises de nouveaux services, outils et guidances pour améliorer la qualité et l’efficacité des cabinets, et ce, grâce à l’expertise dans différentes disciplines des réviseurs d’entreprises membres de la Commission et des membres du personnel.

Ces services visent, par exemple, à poursuivre les objectifs suivants :

- la simplification administrative afin de faciliter le travail des réviseurs d’entreprises ; et
- le développement d’outils supplémentaires en lien avec la numérisation, l’évaluation des entreprises ou encore la question de la durabilité.

2. Améliorer/moderniser les services et outils existants

Ces services visent, par exemple, à poursuivre les objectifs suivants :

- moderniser et mettre à jour les outils et services existants, y compris les logiciels ;
- établir des liens entre les différents outils de l’ICCI et examiner leur pertinence afin de les moderniser.

3. Élaborer des documents visant à promouvoir la profession auprès du grand public

La Commission rédige des articles et des publications sur divers sujets en vue de leur diffusion ou de leur mise à disposition sur le site internet de l'IRE.

4. Travailler en concertation avec d'autres instances

La Commission vise, par exemple, à poursuivre les objectifs suivants:

- assurer l'échange d'informations entre les réviseurs d'entreprises et les autres professions libérales/instances ;
- renforcer le dialogue avec le CSR et informer la profession de manière proactive sur les nouveaux développements et les points d'attention relatifs aux contrôles.

La Commission travaille avec des sous-commissions, qui peuvent ou non être *ad hoc*.

Inge Saeys
Présidente de la Commission